de familles qui lui serait possible afin de fortifier le pays contre ceux qui y voudraient entreprendre." Cette concession, " donnée au Fort St. Louis de Québec," est du 8 Février 1652, c'est-à-dire environ quatre mois après leur arrivée en Canada.

2o. " Titres des Seigneuries," imprimés, p. 384, autre concession faite par le même Gouverneur, d'un terrain adjoignant la première concession du 8 Février, à " Louis de Lauson, Ecuier, Seigneur de *la Citière* et de Gaudarville," jugeant que le dit Louis de Lauson " se pourrait résoudre à la défense de ce poste, si on lui voulait accorder ce petit espace de terre et le joindre ensemble." Cette seconde concession, également donnée au Fort St. Louis de Québec, est du 15 Novembre 1653.

3o. Le même jour, 15 Novembre 1653, " Jean, *Seigneur de Lauson*, Chevalier, *Grand Senéchal* de la Nouvelle-France, et à tous ceux qui ces présentes verront,".. concède à " Louis de Lauson, Ecuier, Seigneur de *la Citière* et de Gaudarville".... " en notre dite Seigneurie de Lauson." L'acte de cette concession se trouve au Greffe de Québec. Il signe : " Delauson, Seneschal."

4o. Le 26 Avril 1653, " Jean de Lauson, Conseiller Ordinaire du Roi en son Conseil d'Etat, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à nous donné par la Compagnie de la Nouvelle-France," concède à Etienne DeMetz..... " d'un côté et d'autre, aux terres par nous concédées au Sieur de *la Citière*."

5o. " Titres des Seigneuries," imprimés, p. 99. Dans le titre nouvel, du 10 Juillet 1676, donné par l'Intendant Duchesneau, concernant la Seigneurie de Longueuil, qui avait été obtenue en trois concessions distinctes, la première en date du 24 Septembre 1657, lequel titre les réunit toutes en une seule, il est dit que cette première concession, qui était de 50 arpents de front sur cent de profondeur, avait été faite